

**Motion présentée au conseil d'administration de**  
**l'Inalco le vendredi 14 décembre 2018,**  
**contre l'instauration de droits d'inscriptions**  
**différenciés à l'université pour les étudiants**  
**étrangers extracommunautaires**

Le conseil d'administration de l'Inalco exprime son opposition résolue à l'augmentation des droits d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers extracommunautaires.

L'Inalco est un établissement à vocation internationale, ouvert sur le monde, qui accueille depuis de nombreuses années des étudiants étrangers venant de tous les horizons, dont beaucoup viennent enrichir le potentiel d'enseignement et de recherche de l'établissement. Depuis toujours nous apprécions à leur juste valeur l'importance, la diversité et la richesse de leur contribution à notre œuvre commune.

Cette mesure discriminatoire est inacceptable car elle institue une sélection par l'argent et par l'origine géographique, écartant nos étudiants les plus fragiles, déjà confrontés à nombre de difficultés administratives et financières. Elle écartera au premier chef des étudiants défavorisés. Elle est contraire au principe républicain d'égalité des usagers devant le service public. Elle est d'autre part contre-productive et entraînera inévitablement une désaffection et une baisse des inscriptions des étudiants étrangers dans notre établissement.

L'enseignement supérieur doit rester un moteur de progrès démocratique, économique et social, ouvert à tout étudiant quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Le conseil d'administration de l'Inalco demande donc au gouvernement de renoncer à cette mesure injuste, inéquitable et contre-productive.

La motion contre l'instauration de droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers extracommunautaires est adoptée à l'unanimité.

Le 17 décembre 2018

La Présidente de l'INALCO



Manuelle FRANCK